

Chambre des Urbanistes de Belgique

Rapport d'activités 2017

Chambre des Urbanistes de Belgique

Tél 02/512.34.52

Rue Ernest Allard, 21
10000 Bruxelles

www.urbanistes.be
cub@urbanistes.be

Table des matières

Activités du secrétariat _____	1
Relations avec les institutions _____	2
Relations avec les associations _____	3
Représentation au sein des commissions _____	7
Groupes de travail _____	9
Projet à mener _____	14
Informations générales _____	15

Activités du secrétariat

Conseil de direction

Le Conseil de Direction s'est réuni 10 fois sur l'année ; chaque réunion fait l'objet d'un compte-rendu. Les réunions se tiennent généralement le premier mercredi du mois à l'Architect House à Bruxelles. Une réunion s'est tenue au domicile du président.

Membres

La Chambre des Urbanistes compte 171 membres. Le profil des membres demeure identique à l'année précédente (65% hommes et 35% de femmes, 54% de wallons, 40% de bruxellois, 4% de flamands et 2% d'étrangers. Avec l'aide de la trésorière, le secrétariat a clarifié le statut des membres. La liste des membres est à présent disponible sur le site internet.

E-News

Douze *E-News* ont été envoyées durant l'année 2017

Depuis le mois de janvier 2017, l'envoi des *E-News* a été adapté. Elles regroupent à présent moins d'informations mais plus ciblées. Elles sont envoyées uniquement aux membres de la CUB et de la FUP par le webmaster du site. Les *E-News* figurent également sur le site internet.

Site internet (www.urbanistes.be)

Le site est progressivement amélioré et complété. Il comprend à présent une rubrique « Emploi » qui est très consulté.

Les statistiques de consultation sont les suivantes :

- 5244 sessions
- 3648 utilisateurs
- 12306 pages vues
- Moyenne de 2,35 pages vues/session
- Durée moyenne des sessions > 1m51

Le prochain projet est de constituer une rubrique « Publications » répertoriant les publications et articles de nos membres.

Relations avec les institutions

Etat fédéral

Aucun contact n'a été pris avec l'état fédéral durant l'année écoulée.

Bruxelles-Capitale

La CUB a organisé une conférence débat en janvier 2018, avec Bety WAKNINE, Directeur général - Bruxelles Urbanisme & Patrimoine et Sandrine DEWULF, Legal consultant - Cabinet d-sight.

Wallonie

Les relations avec la Wallonie-cabinets ou administrations-ont été relativement limitées durant l'année écoulée.

Deux motifs à cela :

- les dossiers (CODT ou SDR) sont soit « sur les rails » soit pas encore suffisamment avancé pour que cela nécessite notre intervention. Cela va se préciser bientôt pour le SDR.
- les changements de majorité politique ont perturbés les agendas et les contacts.

Il n'en demeure pas moins que, si le relationnel avec le politique est bon, celui avec l'administration doit être amélioré. En effet l'actuelle direction ne considère pas le partenariat avec la CUB comme étant utile. Est-ce par méconnaissance ou pour tout autre motif (par exemple en nous considérant comme un syndicat professionnel dont il faut se méfier) ? Il sera nécessaire d'améliorer les contacts.

L'année écoulée a permis récemment la désignation des représentants de la CUB dans les commissions ou nous pouvions prétendre être représentés.

Nous attendons toujours la désignation du représentant de la Wallonie au sein du CD de la CUB.

Une réflexion devrait être menée sur la pertinence d'actions conjointes CUB et FUP soit dans un but d'information, soit dans un but de collaboration, avec la Wallonie et la RBC, avec ou sans l'administration.

Ceci devrait permettre de renforcer les liens sur les thématiques qui nous préoccupent.

Le premier pas devrait être fait dans le prolongement de l'adoption du guide qualité et la certification des auteurs de projets : cela renforcerait notre crédibilité sur notre volonté d'améliorer nos services au bénéfice de tous.

Relations avec les associations

ECTP

Fondé en 1985, le Conseil Européen des Urbanistes (ECTP-CEU) regroupe 25 associations et instituts professionnels d'aménagement du territoire de 23 pays européens ainsi que des membres correspondants. C'est une association faîtière offrant à ses membres un cadre commun pour promouvoir la visibilité, la reconnaissance du rôle sociétal important et la pratique de la planification et du développement urbain en Europe et son enseignement, le développement professionnel continu et la définition des responsabilités professionnelles.

ECTP-CEU établit des normes d'éducation et de conduite pour la profession de planification; dialogue avec le gouvernement local, national et européen, identifie et récompense des exemples de bonne planification dans toute l'Europe.

Le président (Automne 2017 - Automne 2019) est Ignacio PEMÁN GAVÍN (AETU)

Secrétaire général Administrateur belge Joris Scheers (VRP)

Notre représentant est Bruno Clerbaux.

Participation de notre délégué aux 2 AG annuelles à savoir :

- AG de printemps en juin 2017 à Paris , couplé à la Biennale de l'Urbanisme ; le thème de la Biennale était les Villes Olympiques - en prévision d'une bonne intégration des JO à Paris
- AG D'automne en octobre 2017 à Leuven ; à noter durant cette AG, une visite de la rénovation du siège historique d'Interbrew et de tout le quartier alentours ; très impressionnant – serait intéressant de demander au VRP d'organiser une visite pour la CUB

Grand Prix Européen de l'Urbanisme – nom officiel : « XII th European URban and Régional Planning » ; thème : l'intégration des aéroports par rapport aux villes ; inscription jusqu'au 31 Mars 2018 ; remise des prix à Charles de Gaulle avec remake au Comité des Régions en présence des parlementaires du COTER ; si des membres de la CUB , y compris de l'administration, ont quelque étude à proposer (survol de Bruxelles, politique wallonne d'intégration à Bierset ou Charleroi), ne pas hésiter à s'inscrire , la caisse de résonance est importante grâce au parrainage de l'Europe

Comme d'habitude aussi 3 rappels ; le délégué aimerait

- que les membres de la CUB consultent régulièrement le site www.ectp-ceu.eu qui est très intéressant et qui reprend toutes les informations utiles notamment sur les 7 groupes de travail (dont reconnaissance de la profession, changement climatique, ICT dans l'AT etc.) ; à noter que les actes du Forum 2017 à Bozar de la FUP y sont consignés ; tout document jugé intéressant par la CUB/FUP peut être envoyé au secrétariat de l'ECTP-CEU (à Julian Hills, par ailleurs embauché in illo tempore par Bruno) pour être mis sur le site
- que les membres intéressés s'inscrivent à l'un ou l'autre de ces groupes et, d'une façon générale, à des activités de l'ECTP-CEU (Congrès, Assemblées générales, Biennale etc.) ; pour les jeunes en particulier, et notamment via le Workshop Young PLanners, les possibilités de contacts et d'association professionnelle avec d'autres nationalités sont des opportunités à saisir notamment pour constituer des réseaux (par exemple dans le cadre de concours internationaux)

- qu'un de ceux-ci particulièrement motivé puisse prendre le relais comme délégué de la CUB

Enfin, last but not least, grâce entre-autre à notre relais, le siège social de l'ECTP-CEU est transféré, en ce début d'année depuis le BELO (Brussels Europe Liaison Office) avenue d'Auderghem vers l'Architect's House, venant y renforcer le poids et la visibilité des urbanistes et aménageurs du territoire (CUB,FUP,CEU et ,partiellement CIAUD, je plaide pour qu'on y amène aussi les paysagistes).

ISOCARP

La Société internationale des urbanistes et des planificateurs régionaux (ISOCARP) est une association mondiale de planificateurs professionnels expérimentés. Elle a été fondé en 1965 dans le but de réunir des planificateurs reconnus et hautement qualifiés dans un réseau international.

Le président élu (2018) est Dushko Bogunovich, Botswana / Nouvelle-Zélande

Le président (2019-2021) est Martin Dubbeling, Pays-Bas

VP Assistance technique : Jens Aerts, Belgique / USA ; Sébastien Goethals, Belgique / Chine et Eric Huybrechts, France

Notre représentant est Pierre Laconte.

Les contacts sont en cours avec la composante VRP pour finaliser la délégation belge et l'ouverture au Luxembourg (membre ISOCARP Thiry).

Le nouveau VP francophone Goethals devrait être impliqué.

UNPLIB asbl

Créée en 1961, l'Union nationale des professions libérales et intellectuelles de Belgique (Unplib) est l'organisation représentative de l'ensemble des professions libérales en Belgique. Elle est active partout où les intérêts de ses membres sont concernés.

Le président est Jean-Marie Conter.

Notre représentant est Jean-Claude De Brauer.

Les membres de l'UNPLIB sont les associations professionnelles des professions libérales, mais aussi un groupement interprofessionnel, association de fait, qui tente de mettre la main sur l'UNPLIB au profit de l'UCM. Ce dernier groupement a tout récemment disparu au profit d'une nouvelle asbl qui se revendique membre de l'UNPLIB. Les votes au dernier conseil d'administration ont marginalisé cette tendance.

L'UNPLIB est présente dans différents conseils supérieurs, commissions paritaires et commissions diverses. Elle sert à faire du lobbying auprès des pouvoirs publics.

La gestion de l'asbl est caractérisée, depuis des années, par une certaine imprécision juridique et administrative. Une prochaine parution rectificative au Moniteur et une imminente révision des statuts devraient y mettre bon ordre. La pagaille prolongée a entraîné la démission de plusieurs importants groupements professionnels, notamment l'ordre des avocats.

La cotisation d'une association est de 3,25 euros par membre avec un minimum de 1.250 euros, cas de la CUB.

Jean Claude de Brauer représente la CUB au conseil d'administration de l'UNPLIB. Il ressent les conseils d'administration, très conflictuels, comme chronophages et épuisants. Il estime que la CUB, très petite association, gagne à être présente dans l'UNPLIB. Reste que la cotisation est disproportionnée par rapport au budget de la CUB; cet aspect doit être géré par le conseil de direction de la CUB.

Architect House

Notre représentant est Jean-Claude De Brauer.

L'asbl Architect's House gère le bâtiment qui appartient à la FAB royale, laquelle comporte 7 associations membres. En parallèle, il existe la FAB asbl qui compte 3 membres et est impécunieuse. Si la FAB quittait l'immeuble, elle devrait le céder à une association similaire, sans quoi il retournerait à l'État.

L'UPA, l'une des associations membres, gère la FAB et génère les finances. Elle a un accord de sponsoring avec l'ARCO, qui est mal rédigé et insuffisamment mis en œuvre. Cet accord prévoit une occupation payante des salles de l'Architect's House. L'ECTP a établi son siège dans l'Architect's House ce qui améliore les rentrées financières. Les locaux occupés par le CIAUD et l'appartement du dernier étage amènent les principales rentrées financières de l'asbl.

Jean Claude de Brauer représente la CUB au conseil d'administration de l'Architect's House. Il conseille que la CUB reste présente tant qu'elle y a son siège.

Fédération Suisse des Urbanistes FSU (Section romande)

Des contacts réguliers sont entretenus.

La CUB a participé début juillet à la 14ème rencontre franco-suisse des urbanistes dont "L'art et la ville ».

Nos homologues seraient intéressés par une visite d'étude en Belgique et pourraient également nous accueillir en Suisse

OPQU

L'Office Professionnel de Qualification des Urbanistes, l'OPQU a été créé le 3 mars 1998 avec le soutien de l'Association des Maires de France (AMF) et de l'État pour assurer une mission de service public, dans le cadre d'un protocole signé entre le Ministère en charge de l'urbanisme et l'OPQU.

La présidente est Pascale Poupinot.

Notre représentant est Pierre Cox.

L'OPQU bénéficie le soutien de l'Association des Maires de France (AMF) et de l'État pour assurer une mission de service public, dans le cadre d'un protocole signé entre le Ministère en charge de l'urbanisme sur la reconnaissance professionnelle des urbanistes.

L'OPQU a à son actif le référentiel métier, et adopté sa déontologie officialisée en 2017 et établi un partenariat de reconnaissance mutuelle avec l'Ordre des Urbanistes du Québec.

Une démarche de rapprochement avec la CUB a été amorcée depuis plusieurs années. Des contacts réguliers ont été entretenus.

- -Notre déontologie leur a été communiquée, mais aucune suite de l'OPQU n'y a été donnée. Sans doute, faut-il lier cela au changement de l'équipe du Conseil d'Administration.

- La CUB est invitée chaque année à leur assemblée générale ; cette année 2017, aucune représentation n'a pu être assurée.

Représentation au sein des commissions

En Région wallonne

Commission d'Avis sur les Recours en Matière d'Urbanisme (CAR)

Président : Alain Masson

Le CoDT organise des recours à l'encontre des décisions relatives aux permis d'urbanisme et d'urbanisation. Le recours s'exerce auprès du Gouvernement.

Dans le cadre de cette procédure, la CAR est amenée à rendre un avis au Ministre ayant l'aménagement du territoire dans ses compétences.

Afin de rendre un avis en parfaite connaissance, la CAR est invitée par le Gouvernement à une audition. Cette dernière permet à l'ensemble des parties (le demandeur, le Fonctionnaire délégué, le Collège communal et l'Administration) de faire valoir leur point de vue.

La CAR rend son avis en fonction des éléments évoqués lors de l'audition, du cadre légal que lui transmet l'administration du ministre mais aussi en fonction de l'ensemble des informations contenues dans le dossier administratif.

Rapport établi par Joseph Polet

Préambule

Cette note établie sur base d'une expérience de 3 ans est un résumé rapide et de ce fait incomplet de l'ensemble des activités de la CAR.

L'esprit dans lequel nous avons travaillé durant cette année 2017 est identique à celui de 2016.

Une analyse sérieuse et consciencieuse des dossiers qui nous sont présentés.

Pour rappel, la CAR intervient dans le cadre de la procédure de recours à l'encontre de décisions relatives à des permis d'urbanisme ou d'urbanisation dont les sujets touchent à des questions d'architecture et d'urbanisme au sens large.

Pour ce qui concerne les auditions, les avis et les sujets traités, je vous renvoie aux notes précédentes.

Inutile de se répéter car pour ces points la CAR n'a pas changé son approche face aux questions posées par les requêtes.

Modifications par rapport aux années précédentes.

D'abord le CoDT.

Comme chacun sait, celui-ci est d'application depuis le 30 juin 2017.

Les premiers dossiers analysés sous cette nouvelle législation sont apparus au début du mois d'octobre 2017.

Nous avons donc peu de recul pour apprécier des différences entre la situation sous CWATUP » et celle sous CoDT.

Seules différences (pour l'instant formelles):

- La demande de recours est établie par le demandeur suivant un formulaire (annexe 20).
- L'obligation de l'administration (DGO4) d'établir une « Première analyse – Cadre légal » qui est transmise aux requérants et aux membres de la CAR avant l'audition.

Ensuite le renouvellement des membres de la CAR.

Les membres sont désignés par le gouvernement wallon.

Président : Monsieur Alain MASSON

Membres représentants de la Chambre des urbanistes

Effectifs : Messieurs David AERTS et Frantz LOTIN

Suppléants 1 : Messieurs Philippe HANOCQ et Xavier MARIAGE

Suppléants 2 : Madame Muriel PIANET et Monsieur Joseph POLET

Pôle Aménagement du territoire

Le pôle « Aménagement du territoire » est un organe qui a une compétence consultative générale en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme en Wallonie.

Le président est Samuël SAELENS.

Nos représentants sont Dominique-Anne Falys comme effectif et Pierre Cox comme supplément.

Il est également à souligner qu'il existe d'autres Commissions d'avis traitant de matières proches de nos métiers mais dans lesquelles nous ne sommes pas représentés (pôle Environnement, pôle Mobilité).

En Région bruxelloise

Commission régionale de Développement (CRD)

Le gouvernement sollicite, en outre, l'avis de la Commission régionale sur les projets de plan régional de développement durable (PRDD), de plan régional d'affectation du sol (PRAS) et de règlements régionaux d'urbanisme (RRU), ainsi que sur les projets de plans communaux de développement (PCD), de plans particuliers d'affectation du sol (PPAS), lorsque que ceux-ci contiennent des dispositions qui dérogent au PRAS.

Le président est Jean de Salle, le vice-président est Eric Corijn.

Nos membres, experts indépendants, sont Benoît MORITZ et Pierre VANDERSTRAETEN et Paul VERMEYLEN

Il est également à souligner qu'il existe d'autres Commissions d'avis traitant de matières proches de nos métiers mais dans lesquelles nous ne sommes pas représentés (pôle Environnement, pôle Mobilité (Collège d'urbanisme, Collège d'environnement, Commission Régionale de Mobilité).

Groupes de travail

Enseignement et formation

Ce groupe de travail est coordonné par Pierre Cox et Serge Peeters.

Structure de l'enseignement supérieur

A ce jour, le dossier d'une formation d'urbanistes en master 120 ECTS dans le régime de plein exercice se doit de poursuivre sa réflexion.

En 2018, un groupe de travail sera mis en place, regroupant les acteurs académiques, le monde professionnel et les autorités publiques.

Motivations :

Le métier de l'Urbaniste n'a cessé d'évoluer et continue à faire débat. La complexité élevée de l'objet du métier, la ville et le territoire, la relative jeunesse de la discipline, les enjeux économiques, financiers et décisionnels que cet objet complexe touche, s'enchevêtrent et participent à brouiller une image qui pour certains est encore floue.

L'urbanisation croissante, l'organisation progressive des professions en Europe, la demande réitérée des donneurs d'ordre de disposer d'éléments explicites sur les compétences requises pour traiter de l'évolution du territoire, doit conduire les Urbanistes à se rapprocher, pour permettre l'établissement d'un Master de 120 ECTS, enseignant le métier d'Urbaniste et ainsi pouvoir définir l'Enseignement de la discipline.

Le métier de l'Urbaniste s'enrichit, tous les jours, par de nouvelles fonctions qui sont en constante évolution pour répondre aux préoccupations sociétales en évolution constante.

Ceci donne la mesure de la vitalité de notre métier. En effet nous assistons à un mouvement constant d'adaptation, d'ouverture de notre travail. Ce phénomène est confirmé par la richesse des débats et dépasse nos frontières et traverse l'ensemble de la profession au niveau européen et international.

La CUB interprète ces évolutions permanentes comme une confirmation, d'une part, de la nécessité sociétale de notre profession, et d'autre part, de sa capacité à s'adapter à ces évolutions.

Dimensionner, localiser, agencer les activités humaines dans l'espace géographique constituent l'activité traditionnelle et historique de l'Urbanisme. Les exigences accrues de communication, la pluralité des lieux de décision et de projets, les préoccupations de préservation de l'équilibre écologique de la planète, la prise en compte des demandes des citoyens renouvellent les savoirs faire traditionnels de l'Urbanisme. En bref, c'est cette nécessité d'assurer une plus grande cohérence entre la définition des orientations liées à l'occupation des sols et à la nature des usages possibles, à long terme et à l'échelle du Territoire et les réalisations à court terme et circonscrites, qui génère de nouveaux secteurs d'intervention et de nouvelles compétences pour les Urbanistes. Les domaines de l'évaluation, de la gestion des systèmes d'information, du montage, de la mise en œuvre, de la communication et de la coordination sont, entre autres, ces champs professionnels qui se constituent pour répondre à ces évolutions.

Certains de ces domaines d'activités enrichissent le cœur de métier de l'Urbaniste; d'autres proviennent de métiers et champs disciplinaires proches, comme l'ingénierie, la sociologie, la géographie ou la communication; d'autres encore génèrent des

fonctions transversales dépassant les frontières disciplinaires et les spécialités professionnelles.

Communication et publications

Ce groupe de travail est coordonné par Renaud Daele.

Le CD va mettre en place « *L'entretien de l'Urbaniste* ». Il s'agira de mettre un de nos membres (l'acteur et son métier), en lumière et à la connaissance de tous. Il sera analysé les possibilités de publier ces articles dans l'Architrave ou autre média et bien sûr sur notre site WEB.

Marchés publics et documents de référence

Ce groupe de travail est coordonné par Serge Peeters.

Aucune action n'a eu lieu cette année.

Le CD reprendra contact avec KPMG et/ou le Cabinet du Ministre, afin d'organiser une séance d'informations sur la nouvelle loi sur les marchés publics. Il s'agira aussi d'aborder DUME.

Certification

Ce groupe de travail est coordonné par Marc Jortay et Serge Peeters.

Le guide a été rédigé en étroite collaboration avec BCCA et un groupe de travail de la C.U.B., pendant un an. Les régions wallonnes et bruxelloises ont été invitées à participer à la rédaction. Toutefois, elles ont préféré laisser les Urbanistes et BCCA rédiger les exigences auxquelles un bureau d'études en urbanisme et aménagement du territoire doit répondre pour pouvoir être labellisé Construction Quality. Ces exigences ont été établies afin de permettre au bureau d'études d'atteindre des performances accrues par un niveau de qualité basé sur les exigences du présent guide rédigées spécifiquement pour les Urbanistes.

En insistant sur le but de ce label, d'instaurer auprès du grand public la confiance dans les compétences et la bonne organisation des bureaux d'études actifs dans le secteur belge de l'urbanisme, il est donc important de les inviter à porter leur attention sur la qualité dans tous leurs actes.

Il est demandé à l'Assemblée Générale d'approuver le guide, sur base des avis émis par les Régions.

Belgian Construction Quality Society (BCQS) et la **Chambre des Urbanistes de Belgique (C.U.B.)**, accompagneront les bureaux d'études en urbanisme et aménagement du territoire, dans l'obtention du label **Construction Qualité**.

BCQS, organisme fondé en 1994 par SECO et le CSTC, a pour objectif d'informer, former, conseiller et accompagner les bureaux d'études pour la mise en place d'un système de management (qualité, sécurité et environnement)

BCQS et la C.U.B. organiseront une formation qui ne sera pas obligatoire, déclinée en **quatre modules de 3 heures**, répartis sur deux mois. Les thématiques abordées seront :

1. Organisation du bureau ;

2. Interaction avec le client et les parties prenantes ;
3. Réalisation des missions ;
4. Évaluation et amélioration interne.

Cette formation unique aura lieu dans les locaux de la C.U.B. et sera plus spécialement destinée au responsable du bureau et ou au futur coordinateur quality.

A l'issue de cette formation, le bureau d'études sera invité à mettre en place cette démarche. A la demande du bureau d'études, BCCA viendra ensuite auditer son processus, chaque année, dans un souci d'amélioration permanente et ainsi permettre au bureau d'études de se situer dans une dynamique d'amélioration. La validité de ce **label Construction Quality** est d'une année.

Un **Comité de Labélisation** sera mis en place pour une durée de quatre ans. Il sera composé de dix membres :

- BCCA (3 experts)
- CUB – Chambre des Urbanistes de Belgique (2 représentants du Conseil de direction)
- ECTP-CEU - Conseil Européen des Urbanistes (1 représentant)
- Région wallonne (1 représentant)
- Région de Bruxelles-Capitale (1 représentant)
- UVCW - Union des Villes et Communes de Wallonie (1 représentant)
- AVCB - Association de la Ville et des Communes de la Région de Bruxelles-Capitale (1 représentant)

Partenariat et support à la FUP

Notre représentante est Clothilde Fally.

Les relations que mène la CUB avec la FUP portent principalement sur deux axes, à savoir la collaboration à l'organisation du Forum annuel dont le premier a eu lieu en 2017 (Grand Prix de l'Urbanisme); le second portant sur les relations extérieures avec les organismes liés à la profession tels que la VRP et ISOCARP.

Afin de soutenir la FUP dans le lancement de ses activités, un soutien financier a été consenti par le CUB et a été ratifié dans un protocole d'accord fixant l'aide à rembourser par la FUP (6.748€ sur 3 ans, dont 3374€ à échéance en septembre 2017).

FORUM 2017

Le Forum 2017 a eu pour thématique les territoires et la mobilité ; une large dimension a été accordée aux questions en lien avec l'environnement, tant de manière générale (notamment : comment réduire la circulation dans la ville ?) que particulier (quel avenir pour les grands sites notamment ferroviaire ?).

Cet évènement était destiné à plusieurs publics professionnels intervenants dans les champs de l'aménagement du territoire et de la mobilité: entreprises, techniciens dans le privé ou dans le secteur public, académiques, décideurs et donneurs d'ordre, etc. Les acteurs de ces deux champs ont pu l'opportunité de collaborer sous un angle transversal et prospectif.

Le Forum a permis d'aborder une vision prospective sur l'évolution de nos territoires dans un contexte de mutations sociétales importantes : les mutations concernent les nouveaux usages de la ville (travailler, habiter, intelligence collective), et les nouveaux modes de se déplacer (usage de la voiture, mobilités douces, nouveaux défis logistiques) ainsi que l'impact sur la mutation des espaces publics et des sites d'infrastructures). Il a ainsi pu mieux faire connaître les différentes facettes de l'urbanisme et favoriser les rencontres entre les différents acteurs travaillant quotidiennement sur la ville et les territoires.

Lors de ce Forum, la CUB a soutenu le lancement d'un concours d'urbanisme notamment porté par Marc Jortay et Serge Peeters.

Ce GPU a été annoncé lors du Forum. Il a été décidé suite à diverses consultations de ne pas créer un prix spécifique pour les étudiants, mais de laisser concourir qui veut pour autant que la candidature émane d'une équipe dont le chef de file soit un urbaniste. Les catégories du GPU étaient organisées en lien avec les thèmes des divers ateliers du Forum. 10 inscriptions ont été enregistrées pour cette 1ère édition et nous tenons à remercier les participants pour leur investissement et la qualité des projets remis.

Le Forum 2018 portera sur les nouvelles pratiques en urbanisme et aménagement du territoire, il se tiendra les 6 et 7 juin 2018 sous la même formule à savoir une conférence inaugurale le mercredi 6 en soirée et une journée de workshop le 7 juin 2018. Le GPU 2018 sera bien entendu en lien avec les thèmes du Forum.

Relations VRP/ISOCARP

Au cours des dernier mois, des échanges entre les CA de la FUP et CD de la CUB ont permis de mieux appréhender la cohérence utile des interventions menées par les deux entités envers nos partenaires que sont la VRP et ISOCARP. L'intention du CD de la CUB est de passer la main au CA de la FUP pour ce qui concerne les relations avec le VRP et ISOCARP étant donné que les sujets traités concernent plus l'urbanisme que les urbanistes.

Cette proposition du CD de la CUB doit encore être discutée et affinée avec le CA de la FUP. Si ce passage de flambeau est accepté, les moyens, les ressources et le partage des tâches entre la VRP et la FUP devront être clairement (re)définis.

Plusieurs échanges entre la FUP et la VRP ainsi que les représentants de la délégation belge ISOCARP ont permis de cerner les coopérations possibles entre les différentes organisations et ainsi développer d'éventuels événements ou activités communes.

Proclamations du Grand Prix de l'Urbanisme 2017

Ce grand prix fut organisé par la FUP, For Urban Passion, asbl de création récente, née à l'initiative de la Chambre des Urbanistes, qui a pour vocation de stimuler le débat sur les matières et les pratiques qui transforment le territoire. La FUP est la promotrice d'un Grand Prix de l'Urbanisme.

L'objectif du Grand Prix de l'Urbanisme est de mobiliser un public large à des sujets dont on entend parler, qui intriguent, mais qui sont rarement approfondis dans une visée prospective.

Le Jury était composé de 9 membres, issus du secteur public et du secteur privé. Il a été présidé par Serge Peeters, vice-président de la Chambre des Urbanistes de Belgique.

Le Jury remercie l'ensemble des candidats pour la qualité des propositions, s'inscrivant dans les 4 catégories prévues dans le règlement du concours.

La thématique choisie est orientée vers la prospective, en prolongation de la thématique développée lors du Forum annuel de la FUP. Pour la session 2017, le thème intègre la double notion de « Territoire et Mobilités » : quelles sont les changements des modes de vie à l'œuvre, qui déjà façonnent nos territoires ? Quelles seront les mobilités de demain, que l'on pressent déjà aujourd'hui, et qui risquent de bouleverser à la fois nos modes de vie et la manière dont on se déplace ? Quels seront les dynamiques territoriales qui en découleront ? Quel est l'avenir de nos territoires, qui selon les analyses sont fortement impactés par la mobilité et la connectivité ?

Le Jury a nommé deux projets.

Le projet qui a reçu la seconde nomination est le projet de « Quartier du bon air » à Leuze-en-Hainaut. Le Jury a apprécié cette nouvelle vision forte de repenser la ville de demain, à la fois de réétudier un nouveau mode d'habiter dans nos campagnes et de réétudier la place de l'agriculture. Le Jury a aussi soulevé le développement expérimental d'une nouvelle agriculture en liaison avec la promotion de nouveaux modes de consommation. Le Jury a relevé la belle diversité, la complexité et l'innovation du projet, qui propose aux habitants une nouvelle façon de vivre, de se loger, de consommer.

Le projet qui a reçu la première nomination est le projet Greenbizz à Bruxelles. Le Jury a apprécié les qualités prospectives et le caractère ambitieux. Le Jury a souligné la clairvoyance démontrant la nécessité d'une diversité fonctionnelle dans le développement urbain et plus précisément dans le cadre du soutien à la mise en place d'un pôle lié aux secteurs économiques de l'environnement. Le Jury a aussi apprécié le caractère de rénovation urbaine, en étroite liaison avec les différentes fonctions du quartier. Il a aussi relevé l'aspect innovant au regard d'un emploi urbain et local.

Le Jury a sélectionné pour le Grand Prix de l'Urbanisme 2017, le projet de création d'une ligne de tram à Liège. Le Jury a apprécié le caractère urbain qu'implique la mise en place du tram. En effet, il ne s'agit pas uniquement d'ajouter des rails dans les rues, mais bien d'une réflexion globale sur le devenir socio-économique des différents quartiers de la ville. Le Jury relève l'échelle de la proposition qui constitue un parcours d'une douzaine de kilomètres, traversant des quartiers bien différents, tant sur le plan sociétal que sur le plan du caractère patrimonial ou environnemental. Ce projet est une graine qui va donner du sens à l'enjeu urbain, en jouant sur la combinaison des modes de déplacement et la réfection de l'espace public de façade à façade. Bel exemple d'une redynamisation urbaine.

Projet à mener

Les projets à mener de manière prioritaire sont les suivants :

- Mise en place de la formation « Qualité » pour les bureaux d'études, avec le BCCA ;
- Mise en place de « l'Entretien de l'Urbaniste » ;
- Mise en place d'un groupe de travail « Master 120ECTS », regroupant les acteurs académiques, le monde professionnel et les autorités publiques.
- Mise en place d'un rapprochement avec ECTP et ISOCARP et d'une réflexion d'une installation commune à la fondation Kanal, qui ambitionne de faire du nouveau pôle culturel – Citroën, à la fois un levier essentiel du développement d'un territoire urbain en plein renouveau et une vitrine qui fera rayonner la Capitale de l'Europe.

Informations générales

Composition du Conseil de direction

Président : M. JORTAY
Vice-Président : P. COX
Vice-Président : S. PEETERS
Secrétaire Général : B. IPPERSIEL
Secr. Gén. Adjoint : poste vacant
Trésorière : St. ROOSE
Conseillère : M. PARYSKI
Conseiller : J-C. DE BRAUWER
Conseiller : R. DAELE
Conseiller : P. LACONTE
Déléguée SPW DGO4 : poste vacant
Délégué BDU RBC : M. STEENS

Coordonnées

Chambre des Urbanistes de Belgique
Rue Ernest Allard, 21
10000 Bruxelles
Tél 02/512.34.52
www.urbanistes.be



Union professionnelle reconnue en 1962